

## Le projet de loi présenté jeudi en conseil des ministres

© 31/08/2020 |  Terre-net Média

Le projet de loi pour permettre de nouvelles dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes sera présenté jeudi, a annoncé lundi le ministre de l'agriculture Julien Denormandie sur RMC/BFMTV.



Julien  
Denormandie,  
en visite fin  
juillet d'une  
exploitation  
de Seine-et-  
Marne  
touchée par  
la jaunisse  
virale des  
betteraves.  
(©Ministère  
de  
l'agriculture)

« Il y aura dérogation, en tout cas il y aura présentation d'un **projet de loi** dès cette semaine en conseil des ministres » a-t-il dit, pour « permettre des **dérogations à ces néonicotinoïdes** quand il y a une urgence sanitaire ». Les planteurs de betteraves avaient réclamé de pouvoir les utiliser pour s'attaquer aux pucerons verts, vecteurs du virus de la **jaunisse** qui fait s'effondrer les rendements cette année. Le gouvernement avait annoncé début août viser une modification législative à l'automne pour les autoriser à utiliser dès 2021 et jusqu'en 2023 maximum, sous « conditions strictes », des semences de betteraves enrobées de cet insecticide afin de « **pérenniser** » la **filière sucrière française**.

Lire > [Jaunisse de la betterave : recours aux néonicotinoïdes, aides, prévention...Les mesures gouvernementales](#)

Les néonicotinoïdes, qui s'attaquent au système nerveux des pollinisateurs comme les abeilles, essentiels à l'agriculture, ont été interdits de tout usage phytosanitaire en septembre 2018. « Je présente cette loi avec (ministre de la transition écologique) Barbara Pompili avec un seul objectif, c'est la betterave sucrière », a affirmé Julien Denormandie, avant de reconnaître que « la loi ne l'écrit pas comme ça », ouvrant la voie à des dérogations dans d'autres secteurs. Les producteurs de maïs ont déjà réclamé début août de pouvoir à leur tour bénéficier d'une dérogation pour utiliser des pesticides à base de néonicotinoïdes pour lutter contre les mouches.

Voir sur le sujet > [Néonicotinoïdes : la dérogation ne portera que sur la betterave, prévient J. Denormandie](#)

Selon le ministre de l'agriculture, il y a urgence à agir sur la jaunisse de la betterave pour sauver le secteur qui en France, premier producteur de sucre européen, concerne 46 000 emplois. « C'est une question de souveraineté et d'indépendance », a-t-il martelé. « Moi je ne veux pas laisser tomber la filière de la betterave et que demain mes enfants ne mangent que du sucre belge ou allemand ». Julien Denormandie a également justifié ce projet de loi par le manque de « solution technique » à la jaunisse de la betterave. Cet argument ne tient pas pour des ONG qui font valoir que les betteraves cultivées en bio sont peu touchées par cette maladie, et ont pour 18 d'entre elles demandé au ministre de s'opposer aux dérogations.

Retrouvez aussi > [Betteraves et néonicotinoïdes - L'eurodéputé E. Andrieu demande à l'Europe d'annuler la dérogation française](#)